

1916 : An I du dentiste militaire en France

par
Xavier Riaud

La Guerre éclate en 1914. C'est une profession balbutiante depuis peu légiférée (1892) qui entame le conflit. Les dentistes d'ailleurs n'occupe que des fonctions subalternes au début de la guerre, comme brancardier ou infirmier. Comme beaucoup d'autres, ces soldats se distinguent par leur bravoure, souvent au prix de leurs vies. Jean Piel Melcion d'Arc, appartenant à un régiment de marche de zouaves, « *s'est fait tuer héroïquement le 13 novembre 1914 en repoussant une attaque allemande qui tentait de franchir un pont (bataille de l'Yser)*. » Il est porté à l'Ordre du régiment (Riaud, 2008). Adrien Audefroy de la 44^{ème} batterie du 28^{ème} régiment d'artillerie est porté à l'Ordre du jour de l'Armée. « *Sous un feu violent subi par sa pièce pendant deux journées consécutives, (il) a réussi par son sang-froid à assurer, à la fois le service de sa pièce et celui du téléphone, a communiqué sa confiance à ses hommes, et a contribué ainsi à infliger aux objectifs des dégâts sérieux.* » (Augier, 1986)

Le 15 octobre 1914, une circulaire ministérielle permet que les chirurgiens-dentistes soient incorporés dans les sections d'infirmiers militaires afin d'y exercer leur métier pour les soins d'urgence aux combattants, mais toujours en tant que soldats. Le même jour, le premier cabinet dentaire de campagne voit le jour à Clermont-en-Argonne sous la direction du médecin aide-major de 1ère classe Armand Lévy. Le 30 octobre, de nombreuses pétitions pour la création d'un dentiste militaire sont signées par les dentistes et associations dentaires. Le 10 novembre, une autre circulaire décrète l'ouverture de trois centres de stomatologie et de prothèse maxillo-faciale à Paris, Lyon et Bordeaux, celui du Val-de-Grâce dans la capitale étant le premier (Ferret-Dussart, 2004). Le 21 décembre, un chirurgien-dentiste prothésiste, recruté dans les formations sanitaires ou les corps de troupe, est affecté dans les hôpitaux d'évacuation. Sa mission consiste à appliquer des pansements spéciaux et des appareils provisoires de contention aux blessés atteints de mutilations de la face et des mâchoires. De plus, il est préconisé qu'à l'avant, des dentistes qualifiés puissent donner aux soldats les soins nécessités par des affections dentaires. Le 24 décembre, une nouvelle circulaire autorise les « *Directeurs régionaux du Service de Santé à faire appel aux concours bénévoles pour assurer le fonctionnement des cabinets dentaires de garnison là où ils ne trouveront pas de dentistes mobilisés.* » (Augier, 1986 ; Caliot, 1993)

Le 10 mars 1915, le Journal Officiel publie les décisions de la Commission supérieure consultative du Service de santé, mais ses décisions ne sont pas appliquées tout de suite. Un chirurgien-dentiste est affecté dans chaque régiment au service dentaire. Une automobile dentaire, composée d'un chirurgien-dentiste et d'un technicien dentaire, est affectée dans un corps de troupe (Riaud, 2008). Les chirurgiens-dentistes sans affectation font partie du contingent des infirmiers militaires. Le 14 avril, le ministre de la Guerre Alexandre Millerand accepte par lettre officielle, la coopération de l'Ecole dentaire de Paris pour les soins à donner aux militaires. Le 10 mai, celle du Comité de secours pour les blessés des maxillaires et de la face est approuvée par le même ministre. Le 11 juin, l'école doit assurer le service d'une ambulance de 200 lits pour les mutilés de la face, créée à l'hôpital des convalescents du Lycée Michelet de Vanves. Ce service est pourvu en personnel et en matériel provenant de l'école (Konieczny, 1992). Le 1^{er} juillet, Justin Godart devient Sous-secrétaire d'Etat au Service de Santé. Le 31 juillet, il visite la première automobile dentaire. Le même jour, Godart émet une circulaire qui décide l'appareillage des édentés en 15 à 20 jours. Le 25 août, Justin Godart visite l'hôpital du Lycée Michelet à Vanves, antenne de l'Ecole dentaire de Paris. Confronté à l'abnégation de ces hommes, des journaux s'émeuvent de l'absence des dentistes au sein des équipes de stomatologie (*Petit Journal* (20/08/1915), *France de demain* (21/08/1915) et *L'Humanité* (29/08/1915). Le 31 août, Godart convoque à son bureau la direction de l'Ecole dentaire de Paris et lui demande la rédaction d'un rapport en vue de la création d'un service dentaire et de la fonction de chirurgien-dentiste militaire. Ce texte lui est remis le 9 septembre de cette même année (rédigé par Georges Villain). Le 13 septembre, Justin Godart visite cette école (Augier, 1986 ; Caliot, 1993).

Le 26 février 1916, le ministre de la Guerre Joseph Galliéni demande la création d'un dentiste militaire dans l'armée de terre au président de la République Raymond Poincaré. Le jour même, dans un décret en date du 26 février paru au Journal Officiel du 3 mars, Poincaré crée un corps de

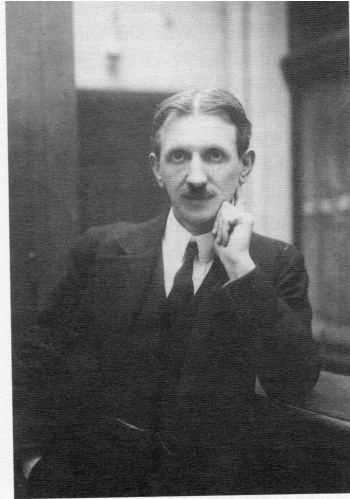
chirurgiens-dentistes militaires pour l'armée de terre et pour la durée de la guerre seulement. Le 27 février, Godart précise qu'ils seront 1 000, avec le grade d'adjudant. Leur tenue est celle de l'adjudant-infirmier avec un caducée argent complété de la lettre D haute de 1 cm. Ils sont rattachés aux ministères des Armées et de l'Intérieur, et placés sous les ordres du médecin-chef de leur unité. Ils sont porteurs du brassard prévu par la Convention de Genève signée par les Français, le 22 septembre 1864 (Riaud, 2008). En janvier de cette année-là, Blatter, président de la Fédération dentaire nationale (FDN), et Villain, son secrétaire, se rendent à plusieurs reprises auprès de l'amiral Lacaze, ministre de la Marine, pour créer un corps de dentistes militaires dans la Marine. Le 1^{er} mars, Lacaze envoie à son tour un rapport au Président de la République lui demandant la création de l'emploi de « chirurgien-dentiste de la Marine » (Koniczny, 1992). Poincaré donne son accord immédiat. Les dentistes de la Marine sont assimilés aux médecins auxiliaires, avec la même tenue et les mêmes insignes. Dès la parution des décrets, la FDN s'est empressée d'envoyer le texte à tous les chirurgiens-dentistes français dans une lettre du 3 mars. Le 4 mars, le Journal Officiel publie un décret qui précise que le ministre de la Marine, l'amiral Lacaze, est autorisé à recruter des chirurgiens-dentistes pour seconder les médecins de la Marine sous les ordres desquels ils sont placés. Un décret à la même date ordonne que les dentistes non gradés soient affectés dans des sections d'infirmiers. Le 9 juin, l'instruction ministérielle sur les services de stomatologie, n° 8119 3/7, véritable charte des dentistes militaires, établit de façon complète et suffisamment détaillée, l'organisation des centres de chirurgie et de prothèse maxillo-faciale, des centres d'édentés et des cabinets dentaires de garnison (Augier, 1986 ; Caliot, 1993).

Un autre événement se tient à Paris, cette même année : le Congrès dentaire interallié. Ses séances du 9 au 13 novembre sont consacrées démonstrations et communications axées sur le traitement des fractures des maxillaires et en particulier du maxillaire inférieur. Les visites dans les divers services et les différentes formations de Paris s'occupant de prothèses et de restaurations maxillo-faciales ont lieu du 14 au 18. L'assemblée générale est tenue le lundi 13 novembre, à l'Ecole dentaire de Paris, au 45, rue de la Tour d'Auvergne (Riaud, 2008). Une exposition très complète offre aux congressistes : des divers moulages et appareils de contention temporaire ou définitive, d'appareils de redressement, de blocage des mâchoires, de dilatation pour les divers trismus, les atrésies labiales et buccales. La séance solennelle est présidée par le Sous-secrétaire d'Etat du Service de Santé des Armées, Justin Godart. L'organisateur est Georges Villain. Les actes du congrès sont publiés par Georges Villain en 1917. Ils représentent deux tomes, 1 600 pages et 1 100 figures. Villain les publie en moins d'un an sans négliger un instant ses diverses responsabilités. A l'issue du colloque, Villain est unanimement applaudi. Ce congrès connaît un succès considérable (Augier, 1986 ; Caliot, 1993).

A partir de 1917, les écoles dentaires organisent des centres d'appareillage pour les malades ambulatoires, en liaison avec hôpitaux militaires et centres de stomatologie. Le 10 mars, Godart décrète la gratuité des appareils dentaires pour les soldats et les sous-officiers. Le 7 avril, le dentiste militaire régimentaire voit le jour. A la fin 1917, 50 dentistes militaires sont recensés. Le 3 juillet, une circulaire informe les dentistes qu'ils recevront tout le matériel nécessaire à leur exercice à compter du 1^{er} septembre (Augier, 1986 ; Caliot, 1993).

Le 8 février 1918, Godart quitte ses fonctions, salué par la FDN. Mourier le remplace. Le 25 mars, un projet de loi est déposé en vue de la création d'officiers dentistes et est déposé à la Chambre des députés, au nom du ministre de la Guerre et du ministre des Finances. Le 20 octobre 1918, la loi paraît au Journal Officiel. Un corps d'officiers dentistes est définitivement constitué sans limitation de durée (Riaud, 2008).

De 1914 à 1918, 88 dentistes sont morts sur le front. 156 citations ont été délivrées à des dentistes (Augier, 1986 ; Caliot, 1993).



Georges Villain (1881-1938) © BIUM, 2008.
Georges Villain est le troisième président français de la Fédération dentaire internationale (1931-1936).



Un dentiste opère sur le seuil d'un poste de secours, © MSSA, 2006.



Dentiste au front, près du « Chemin des Dames » - Septembre 1917, © BNF, 2007.

Références bibliographiques :

Augier Sylvie, *Les chirurgiens-dentistes français aux Armées pendant la Première Guerre mondiale (1914-1918) : Organisation d'un service dentaire et stomatologique*, Thèse Doct. Chir. Dent., Lyon I, 1986.

Bibliothèque Nationale de France (BNF), communication personnelle, Paris, 2007.

BIUM, communication personnelle, Paris, 2008.

Caliot Vincent, *Rôle des chirurgiens-dentistes français aux Armées durant la Première Guerre mondiale (1914-1918)*, Thèse Doct. Chir. Dent., Bordeaux II, 1993.

Ferret-Dussart Karine, *La chirurgie maxillo-faciale à travers l'histoire*, Glyphe et Biotem (éd.), Collection Société, histoire et médecine, Paris, 2004.

Konieczny Bruno, *Le chirurgien-dentiste dans le Service de Santé des Armées françaises durant les guerres modernes*, Thèse Doct. Chir. Dent., Nantes, 1992.

Musée du Service de santé des armées au Val-de-Grâce (MSSA), communication personnelle, Paris, 2006.

Riaud Xavier, *Première Guerre mondiale et stomatologie : des praticiens d'exception*, L'Harmattan (éd.), Collection Médecine à travers les siècles, Paris, 2008.